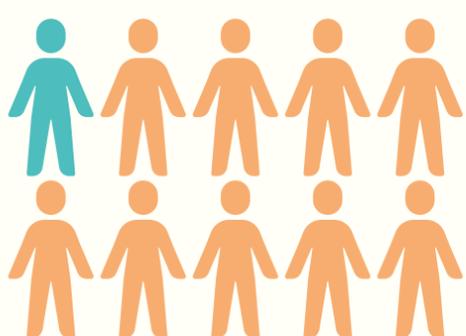


# HP & SPHG

## MISES EN OBSERVATION



En 2021, une personne sur 10 (9,8%) ayant été admise dans un hôpital psychiatrique (HP) ou le service psychiatrique d'un hôpital général (SPHG) l'a été en raison d'une obligation légale. 84,6% de ces séjours étaient des mises en observation.



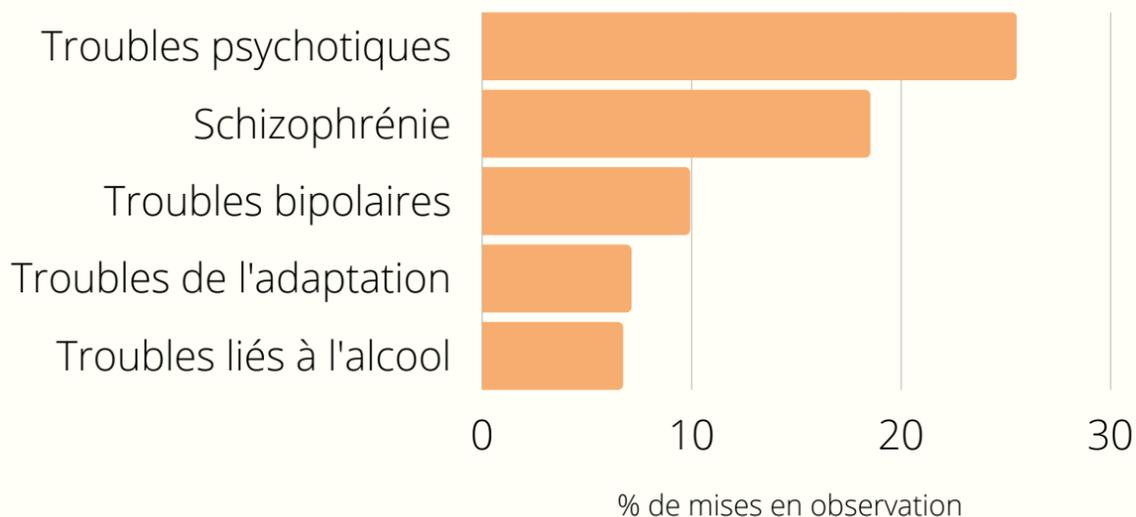
# 81,8%

des mises en observation concernent la population active, avec un âge compris entre 19 et 60 ans.



Le nombre de mises en observation a augmenté de 37,6% entre 2012 et 2021.

### Les 5 diagnostics principaux les plus fréquents dans les mises en observation (2021)



service public fédéral  
**SANTÉ PUBLIQUE,  
SECURITE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE  
ET ENVIRONNEMENT**

La mise en observation constitue toujours une mesure de protection et est prononcée par un magistrat lorsque la personne en question représente un danger pour elle-même ou pour autrui. La mise en observation est limitée à 40 jours mais cette période peut être prolongée si nécessaire.

[Vous pouvez trouver plus de chiffres et d'informations sur les mises en observation sur health.belgium.be](https://health.belgium.be) => Santé => Organisation des soins de santé => Hôpitaux => Systèmes d'enregistrement => RPM => Publications